

Eidgenössische Koordinationskommission für Familienfragen EKFF
Commission fédérale de coordination pour les questions familiales COFF
Commissione federale di coordinamento per le questioni familiari COFF
Cumissiuun federala da coordinaziun per las dumondas famigliaras CUFF



Rapport annuel 2005

© 2006 Commission fédérale de coordination
pour les questions familiales (COFF), Berne

Renseignements:

Anna Liechti

Isabelle Villard, COFF, Berne

Commission fédérale de coordination pour les questions familiales (COFF)

Office fédéral des assurances sociales

Centrale pour les questions familiales

Effingerstrasse 20, 3003 Berne

Tél. 031 324 06 56

Fax 031 324 06 75

info.sekretariat@bsv.admin.ch

www.coff-ekff.ch

Table des matières

I	Les activités de la Commission fédérale de coordination pour les questions familiales en 2005	2
1	Séances plénières	3
2	Points essentiels	3
2.1	Compensation des charges et des prestations familiales	3
2.2	Compatibilité entre vie familiale et vie professionnelle	4
2.3	Familles et phases tardives de l'existence	4
2.4	Fondements de la politique familiale	5
2.5	Perspective – Politique familiale	5
2.6	Rencontre avec les personnes de contact pour les questions familiales au niveau cantonal	6
2.7	Recherche	6
2.8	Programme national de recherche 52 : « L'enfance, la jeunesse et les relations entre générations dans une société en mutation »	6
2.9	Couverture du minimum vital dans le fédéralisme en Suisse. Renouvellement de l'étude de la CSIAS	7
3	Procédures de consultation	7
4	Relations publiques	7
4.1	Forum Questions familiales 2005, 14 juin 2005, Berne	7
4.2	Prises de position publiques et travail médiatique	8
4.3	Contacts avec des services de l'administration et le public	9
5	Perspectives pour 2006	10
II	Annexe	11
1	Membres de la Commission fédérale de coordination pour les questions familiales (COFF) 2005	11
2	Extrait de la décision d'institution et de désignation du Département fédéral de l'intérieur du 20 novembre 1995 (état le 4 février 2002)	12
3	Publications	14

I Les activités de la Commission fédérale de coordination pour les questions familiales en 2005

En 2005, les axes principaux de travail de la Commission fédérale de coordination pour les questions familiales (COFF) ont été la poursuite de la réflexion sur les familles dans les phases tardives de la vie d'une part et, d'autre part, l'actualisation des lignes directrices stratégiques de la Commission 2006-2010. Ces thèmes ont également été au centre de la retraite de la COFF.

La commission a par ailleurs consacré son Forum Questions familiales 2005 aux finalités de la politique familiale (voir sous 4.1).

La COFF, associée à d'autres organisations au sein de la Perspective – Politique familiale, s'est engagée pour une meilleure compensation des charges et des prestations familiales (voir sous 2.5).

La COFF a également poursuivi son travail de coordination en matière de politique familiale en organisant, en partenariat avec le canton de Lucerne, la troisième rencontre des personnes de contact pour les questions familiales au niveau cantonal (voir sous 2.6).

Au niveau des membres, Audrey Leuba a entamé début 2005 son travail au sein de la commission pour la période administrative 2004-2007. Christine Luchsinger a démissionné de la commission à la mi-2005. Quant à Marie-Françoise Lücker-Babel et à Anna Liechti, elles se sont retirées de la commission fin 2005. Elles ont été remplacées début 2006 par Claudia Ermer et Mireille Chervaz Dramé, nommées par le CF Pascal Couchepin, chef du Département fédéral de l'Intérieur. Anna Liechti a repris début 2006 le poste de Ruth Calderón en tant que co-responsable du secrétariat scientifique de la COFF, Ruth Calderón ayant été nommée cheffe du secteur Questions de l'enfance, de la jeunesse et de la vieillesse à l'OFAS. Un poste reste vacant.

1 Séances plénières

Exceptionnellement la COFF ne s'est réunie qu'à trois reprises en 2005 en raison de la surcharge de travail et des problèmes de ressources au niveau du secrétariat scientifique (congé sabbatique de Ruth Calderón, congé maternité d'Isabelle Villard et déménagement du secrétariat). Durant ses trois séances plénières annuelles (15 février, 5 et 6 septembre et 22 novembre), la COFF a traité principalement des thèmes suivants :

- les projets actuels de politique familiale au niveau de la Confédération et le travail de lobbying avec la Perspective – Politique familiale¹,
- les projets de recherche réalisés dans le cadre du PNR 52 « L'enfance, la jeunesse et les relations entre générations dans une société en mutation »,
- les familles dans les phases tardives de la vie,
- les nouvelles lignes directrices stratégiques.

2 Points essentiels

2.1 Compensation des charges et des prestations familiales

Allocations pour enfant

Jürg Krummenacher a été invité le 2 mai 2005 à une audition de la Commission de la sécurité sociale et de la santé publique du Conseil des Etats (CSSS-CE). Il a pu y présenter la position de la COFF sur les allocations pour enfant.

En mars 2005, dans un communiqué de presse rédigé au nom du groupement Perspective – Politique familiale, la COFF s'est réjouie de l'acceptation par le Conseil national du projet de loi fédérale sur les allocations familiales. Elle a toutefois regretté que le montant de ces allocations soit laissé au libre arbitre des cantons. Elle a également rappelé que le groupement Perspective – Politique familiale se prononce en faveur d'une harmonisation des allocations familiales et soutient une solution de droit fédéral, à savoir des allocations pour tous les enfants, d'un montant minimum de Fr. 200.-, respectivement de Fr. 250.- en cas de formation professionnelle.

Prestations complémentaires pour les familles à bas revenus

Le 20 janvier, la COFF, représentée par Anna Liechti, a participé au workshop organisé par Pro Familia Suisse sur le sujet suite à l'analyse des résultats de la procédure de consultation. Dans l'attente de la publication des nouveaux calculs réalisés par l'OFAS, la COFF continue de suivre le dossier et reste convaincue que l'introduction de prestations complémentaires pour les familles à bas revenus est une mesure efficace pour lutter contre la pauvreté des familles.

Fiscalité des familles

¹ Voir point 2.5

En 2005, la COFF a eu l'occasion de se pencher à plusieurs reprises sur la question de la fiscalité des familles. D'une part, elle a discuté en séance plénière du rapport relatif à l'introduction de l'imposition individuelle au niveau fédéral et cantonal. Ce rapport a été rédigé par l'administration fédérale des contributions en réponse au Postulat Lauri (02.3549). Il se base sur une étude du groupe de travail « imposition individuelle ». La COFF a également pris position lors de la procédure de consultation relative aux mesures immédiates en matière d'imposition des couples mariés (voir point 3)

2.2 Compatibilité entre vie familiale et vie professionnelle

Aides financières à la création de places d'accueil extra-familial pour enfants

La COFF a discuté en séance plénière du rapport d'évaluation du programme d'aides financières à la création de places d'accueil extra-familial pour enfants ainsi que du rapport analysant le système de bons de garde (passage à un financement individuel).

2.3 Familles et phases tardives de l'existence

2.3.1 Publication de la COFF

Sur la base des réflexions amorcées lors de sa retraite 2004, la COFF a élaboré un concept pour sa publication « **Soigner, garder et payer. La famille et les phases tardives de la vie** » parue en 2006. En 2005, elle a attribué des mandats externes pour la rédaction des différentes contributions à la publication.

La politique familiale a rarement considéré jusqu'ici les différentes phases de la vie. Elle se concentre le plus souvent, assez naturellement, sur les « jeunes familles », autrement dit sur la période durant laquelle les parents soignent et élèvent leurs enfants, de la naissance à l'indépendance. Mais c'est oublier que les familles fournissent aussi plus tard des prestations irremplaçables pour la société, au nombre desquelles il faut compter les soins apportés aux proches et la garde des petits-enfants par les grands-parents, mais aussi les donations et les héritages.

C'est précisément de ces prestations et des conditions de vie des familles dans les phases tardives de l'existence que traite la publication, réalisée par différent-e-s auteur-e-s sur mandat de la commission.

- Dans le 1^{er} chapitre, Beat Fux s'interroge sur la signification concrète que pourrait avoir une politique familiale axée sur les différentes phases de la vie. Il analyse le changement des formes de vie et les modifications des phases de l'existence, examine les rapports entre les générations et décrit les tâches que la politique familiale doit remplir dans ces différentes phases.
- Le 2^{ème} chapitre, rédigé par Claudine Sauvain-Dugerdil et ses collaborateurs, étudie à partir des données les plus récentes la socio-démographie des phases tardives de la vie familiale et les conséquences des changements de la société et de l'économie sur l'évolution future.

- Le 3^{ème} chapitre, dû à Heidi Stutz et Silvia Strub, rend compte de toute l'étendue des prestations des familles dans les phases tardives de la vie et esquisse la forme que pourrait prendre le soutien apporté par la politique sociétale dans ce domaine.
- Dans le 4^{ème} chapitre, Audrey Leuba et Cécile Tritten dressent un aperçu de quelques dispositions légales applicables à la prise en charge d'une personne âgée en perte d'autonomie par ses enfants.

Lors de sa retraite 2005, la COFF a discuté des différentes contributions. Sur cette base, elle a mené une réflexion quant aux conclusions et recommandations à en tirer. Ces dernières sont détaillées dans le 5^{ème} chapitre de la publication.

2.4 Fondements de la politique familiale

En 2004, la version française de l'étude réalisée par Kurt Lüscher, membre de la commission, avait été publiée sous le titre « La politique familiale, pourquoi ? Arguments et thèses ». Poursuivant la réflexion sur ce thème, la COFF a consacré son Forum Questions familiales 2005 aux finalités de la politique familiale (voir point 4).

2.5 Perspective – Politique familiale

La Perspective – Politique familiale est une plate-forme commune réunissant Pro Familia Suisse, pro juventute, la Conférence suisse des institutions d'action sociale (CSIAS), l'Initiative des villes : Politique sociale et la COFF. Présidée par Jürg Krummenacher, président de la COFF, elle ne s'est réunie qu'une fois en 2005 (le 16 février). Elle a pris à deux reprises positions sur des dossiers de politique familiale. En mars 2005, elle a écrit une lettre aux membres du Conseil des Etats, afin de leur demander de soutenir la pétition de la Fédération Suisse des Familles Monoparentales demandant un revenu minimum pour chaque enfant vivant dans une famille monoparentale (02.2028.) ainsi que la motion de la CSSS-CN demandant l'harmonisation des avances et du recouvrement des pensions alimentaires (03.3586). En novembre 2005, elle a pris position sur l'initiative parlementaire Frankhauser relative à la loi fédérale sur les allocations familiales (91.411). Elle a ainsi adressé une lettre au Conseil national demandant de soutenir les propositions de la CSSS-CN (introduction pour tous les enfants d'allocations de Fr. 200.- respectivement de Fr. 250.- pour les jeunes en formation).

En 2005, c'est la CSIAS qui s'est chargée, sur mandat de la COFF, du secrétariat en assumant la coordination et le suivi administratif des séances. Le secrétariat de la COFF a assuré un soutien au niveau du contenu.

2.6 Rencontre avec les personnes de contact pour les questions familiales au niveau cantonal

La troisième rencontre des personnes de contact pour les questions familiales dans les cantons s'est déroulée le 3 novembre 2005 à Lucerne.

Ces rencontres ne sont ouvertes qu'aux représentants des administrations cantonales ou des commissions chargées des questions familiales ; elles sont organisées par la COFF et par un canton hôte, différent à chaque fois. Elles se déroulent une fois par an et sont conçues comme un lieu d'échange d'expériences et d'informations.

Les représentant-e-s de 19 cantons ont participé à la troisième rencontre. Y assistaient également des représentants de la Centrale pour les questions familiales de l'OFAS et des membres de la COFF.

A cette occasion, Jürg Krummenacher a présenté les futures lignes directrices stratégiques de la COFF. Dans l'ensemble, leur contenu a été apprécié par les personnes de contact pour les questions familiales qui envisagent de s'en inspirer pour réaliser leurs tâches au niveau cantonal.

2.7 Recherche

La COFF a continué de suivre les projets de recherche présentant un intérêt pour les questions familiales qui sont menés en Suisse, tant par les universités que par des bureaux de recherche privés. Elle a aussi été représentée par son secrétariat aux séances de coordination de l'administration fédérale pour les projets du Fonds national PNR 40+ « Extrémisme de droite » et PNR 54 « Développement durable de l'environnement construit ».

2.8 Programme national de recherche 52 : « L'enfance, la jeunesse et les relations entre générations dans une société en mutation »

La COFF a continué de suivre avec intérêt les travaux menés dans le cadre de ce programme national de recherche important pour les questions familiales. Elle a participé aux séances de coordination réunissant les services concernés de l'administration fédérale. Les membres de la COFF ont été informés de l'évolution des projets de recherche. La commission a souhaité suivre de plus près différents projets et être régulièrement tenue au courant de l'avancée des travaux et des résultats. Il s'agit des projets Flückiger, Wanner, Braun, Höpflinger, Simoni, Iten, Buchmann et BASS. La COFF a également décidé de proposer au Comité directeur du PNR 52 de présenter les résultats des projets de recherche en lien avec la politique familiale lors du Forum Questions familiales 2007, proposition qui a été acceptée par le PNR52.

2.9 Couverture du minimum vital dans le fédéralisme en Suisse. Renouvellement de l'étude de la CSIAS

La COFF a suggéré à la Conférence suisse des institutions d'action sociale (CSIAS) de donner une suite à l'étude menée en 2003. Elle a également décidé de participer financièrement à sa réalisation. Une étude préalable a été menée par la CSIAS en 2005, l'étude proprement dite sera réalisée en 2006.

3 Procédures de consultation

En 2005, la COFF a participé aux procédures de consultation suivantes :²

- Mesures immédiates dans le domaine de l'imposition des couples mariés.
- Recensement fédéral de la population 2010 : décisions actuelles du Conseil fédéral / Questions relatives au mandat d'information.
- « Entraves juridiques à l'intégration des étrangers. Exploration et pistes d'action » : consultation sur la mise en œuvre du rapport de la Conférence Tripartite sur les Agglomérations.

4 Relations publiques

4.1 Forum Questions familiales 2005, 14 juin 2005, Berne

Avec son Forum Questions familiales, la COFF propose chaque année un espace ouvert à la discussion, à l'échange d'expériences et à la mise en réseau. Le Forum s'adresse avant tout aux spécialistes chargés des questions familiales dans les cantons, les communes et les organisations spécialisées ainsi qu'à toutes les personnes intéressées.

Le **Forum Questions familiales 2005** a été consacré à la question « **Quels buts pour la politique familiale ?** ». Lors de ce colloque, des représentant-e-s de l'économie, de la politique et du monde de la recherche ont présenté différentes positions en matière de politique familiale et les ont mises en discussion.

Le Forum, qui s'est déroulé au Kursaal de Berne, a réuni 120 participants venus de toute la Suisse. Il a rencontré un écho très positif. Comme l'a montré l'évaluation, le choix des conférencières et conférenciers ainsi que la table ronde réunissant experts et politiciens ont été particulièrement appréciés. Intervenant « à chaud » sur la base des exposés, les intermédiaires des clownanalystes du Bataclown de Toulouse ont également été très appréciés. Ils ont permis de mettre en lumière, avec humour, certaines lacunes au niveau de la politique familiale et de stimuler la discussion.

² Les prises de position de la COFF peuvent être demandées au secrétariat.

4.2 Prises de position publiques et travail médiatique

Conférences de presse et communiqués de presse :³

- « La "Perspective-Politique familiale" favorable à l'harmonisation des allocations familiales. Une avancée importante dans la lutte contre la pauvreté des familles ». Communiqué de presse, Berne, 15 mars 2005.

Le président et des représentants de la COFF se sont exprimés publiquement sur des thèmes centraux de la politique familiale dans des interviews, des articles de journaux et des conférences tenues à diverses occasions.

Articles de journaux et contributions à des publications :

- Jürg Krummenacher : « Für eine neue, zukunftsgerichtete Familienpolitik », Zeitschrift für Sozialarbeit, janvier 2005.
- Jürg Krummenacher: « Der Bericht der OECD „Babies and Bosses“ schlägt vor, Eltern Geld zu geben für die familienexterne Kinderbetreuung. Ist das eine gute Idee? », Kidy Sommer, 19/05.
- Jürg Krummenacher, article sur la compatibilité entre famille et profession, Treffpunkt, avril 2005.
- Audrey Leuba : « Aperçu de quelques dispositions légales applicables à la prise en charge d'une personne âgée en perte d'autonomie par ses enfants ». Contribution à la publication de la COFF « Soigner, garder et payer. La famille et les phases tardives de la vie » parue en 2006.
- Lucrezia Meier-Schatz, « Kinderzulagen von 200 und 250 Franken entlasten den Mittelstand », Aargauer Zeitung und Mittelland Zeitung, 25 novembre 2005.

Exposés et interventions de représentants de la COFF :

- Intervention de Lucrezia Meier-Schatz : cours sur la politique familiale dans le cadre du « Executive Master Program » de la Fachhochschule SG, 17 janvier 2005.
- Exposés d'Andrea Lanfranchi et de Patrick Haemmerle lors de la conférence internationale sur le thème de la résilience qui s'est déroulée du 9 au 12 février 2005 à Zurich.
- Exposé de Lucrezia Meier-Schatz « Familie und Geld » lors de l'assemblée des déléguées des femmes catholiques, le 5 avril 2005 à Soleure.
- Exposé de Jürg Krummenacher : allocations familiales : position de la COFF - Audition de la Commission de la sécurité sociale et de la santé publique du Conseil des Etats (CSSS-CE), le 2 mai 2005 à Berne.
- Exposé d'Andrea Lanfranchi « Bedingungen und Strukturen zur Förderung des Schulerfolgs in multikulturellen Verhältnissen », Conférence nationale sur l'intégration organisée par la Conférence Tripartite sur les Agglomérations le 19 mai 2005 à Bienne.

³ Ce texte se trouve à l'adresse www.coff-ekff.ch → Communiqués de presse

- Intervention de Jürg Krummenacher : Mots de bienvenue, introduction et conclusions. Forum Questions familiales 2005 « Quels buts pour la politique familiale ? » organisé par la COFF le 14 juin 2005 à Berne.
- Exposé de Kurt Lüscher « Légitimation et finalités de la politique familiale » et participation à la table ronde. Forum Questions familiales 2005 « Quels buts pour la politique familiale ? », organisé par le COFF le 14 juin 2005 à Berne.
- Participation de Lucrezia Meier-Schatz à la table ronde. Forum Questions familiales 2005 : « Quels buts pour la politique familiale ? », organisé par la COFF le 14 juin 2005 à Berne.
- Exposé d'Andrea Lanfranchi «Familienergänzende Betreuung als bildungs- und integrationspolitisches Postulat», lors de la présentation de l'étude « Offre d'accueil extrafamilial en Suisse : potentiels de demande actuels et futurs » réalisée dans le cadre du Programme National de Recherche 52, le 27 juin 2005 à Berne.
- Intervention de Lucrezia Meier-Schatz: Expertise du concept de politique familiale des cantons d'Obwald et de Nidwald – Présentation des résultats aux membres de la commission du Grand Conseil, 18 août 2005.
- Intervention de Lucrezia Meier-Schatz : cours de formation continue « Neue Herausforderungen in der Familienpolitik » pour les membres du parlement PDC du canton de Zoug, 17 septembre 2005.
- Exposé de Lucrezia Meier-Schatz, « Von Kindern profitiert wer keine hat ! », Assemblée annuelle de la conférence des directeurs cantonaux des affaires sociales (CDAS), 23 septembre 2005.
- Participation de Matteo Ferrari comme expert à la session régionale session régionale de la Session fédérale des jeunes organisée par le CSAJ à Lugano, le 30 septembre 2005.

4.3 Contacts avec des services de l'administration et le public

Le secrétariat de la COFF a traité de nombreuses demandes d'information ou de documentation de la part de services spécialisés, de journalistes ou d'étudiants. Il a participé à des échanges réguliers avec le secrétariat de la Commission fédérale pour l'enfance et la jeunesse et avec la Centrale pour les questions familiales de l'OFAS.

Le 24 février, le président de la Commission, Jürg Krummenacher, le directeur de l'OFAS, Yves Rossier, le chef de la Centrale pour les questions familiales de l'OFAS, Jost Herzog, ainsi que les deux secrétaires de la COFF, Ruth Calderón et Isabelle Villard, ont rencontré le CF P. Couchepin afin de l'informer des activités de la COFF et de discuter de différents dossiers de politique familiale : prestations complémentaires pour les familles, allocations familiales, conciliation travail/famille ainsi que des rapports publiés : rapport sur la situation des familles en Suisse et rapport de l'OCDE (Etude comparative de l'OCDE : Nouvelle-Zélande, Portugal et Suisse « Bébés et employeurs. Comment réconcilier travail et vie de famille »). A cette occasion, les relations entre la COFF et la Commission fédérale pour l'enfance et la jeunesse ainsi que le bilan des 10 ans d'activités de la COFF ont également été évoquées avec le CF P. Couchepin. Il a été convenu de poursuivre ces rencontres à un rythme annuel.

Deux rencontres (en février et en novembre) avec le nouveau président de la Commission fédérale pour l'enfance et la jeunesse, Pierre Maudet, ont également été organisées. Ces rencontres ont été l'occasion d'échanger sur les activités planifiées et en cours des deux commissions ainsi que de clarifier la question de la répartition des tâches concernant les droits de l'enfant.

Les secrétaires de la COFF ont en outre participé à la rencontre du groupe parlementaire « Politique familiale » qui s'est déroulée le 27 septembre 2005. La rencontre a été consacrée aux informations de la direction du PNR 52 sur l'avancée des projets réalisés dans le cadre de ce programme de recherche.

5 Perspectives pour 2006

En 2006, la COFF poursuivra son action sur les thèmes prioritaires suivants :

- Organisation du Forum Questions familiales 2006 sur le thème des familles et des phases tardives de l'existence. Présentation de la nouvelle publication de la COFF sur ce thème à cette occasion;
- Promouvoir une meilleure compensation des charges et des prestations familiales, en partenariat avec les organisations regroupées au sein de la Perspective – Politique familiale ;
- Mise en œuvre des nouvelles lignes directrices stratégiques 2006-2010;
- Organisation de la quatrième rencontre des personnes de contact pour les questions familiales au niveau cantonal en automne 2006 à Lausanne,
- PNR 52 « L'enfance, la jeunesse et les relations entre générations dans une société en mutation » : réception et discussion des premiers résultats des projets de recherche ; collaboration avec la direction du projet sur les activités liées à la mise en œuvre et préparation d'un concept pour le Forum Questions familiales 2007.
- 10 ans d'existence de la COFF.

II Annexe

1 Membres de la Commission fédérale de coordination pour les questions familiales (COFF) 2005

Président

Krummenacher, Jürg, lic. phil., Direktor der Caritas Schweiz, Luzern

Vice-présidente

Simoni, Heidi, Dr. phil., Marie Meierhofer-Institut für das Kind, Zürich

Membres

- Bovay, Marianne, lic. iur, avocate, membre de la Fédération suisse des familles monoparentales, Genève
- Buscher, Marco, lic. phil., stellvertretender Abteilungsschef Bevölkerungsstudien und Haushaltssurveys, Bundesamt für Statistik, Neuchâtel
- Ferrari, Matteo, lic. oec. publ., Dipartimento della sanità e della socialità del Cantone Ticino, Bellinzona
- Gisler, Andreas, Dr. phil., pro juventute, Zentralsekretariat, Zürich
- Haemmerle, Patrick, Dr. med., Kinder- und Jugendpsychiater, Leiter des Kinder- und Jugendpsychiatrischen Dienstes des Kantons Freiburg
- Herzog, Jost, Fürsprecher, Abteilungschef der Zentralstelle für Familienfragen, Bundesamt für Sozialversicherung, Bern
- Knupfer, Caroline, lic. ès sc. soc., Schweizerische Konferenz für Sozialhilfe SKOS, Bern
- Lanfranchi, Andrea, Dr. phil, Fachpsychologie für Kinder- und Jugendpsychologie FSP, Interkantonale Hochschule für Heilpädagogik, Zürich
- Leuba Audrey, Dr. iur., avocate, professeure associée, Université de Neuchâtel, chargée de cours, Université de Genève.
- Liechti, Anna, lic. phil., Pflegekinder-Aktion Schweiz, Zürich
- Luchsinger, Christine, Dr. phil., Stv. Amtschefin, Amt für Jugend- und Berufsberatung, Bildungsdirektion des Kantons Zürich
- Lücker-Babel, Marie-Françoise, Dr. iur., Département municipal des affaires sociales, des écoles et de l'environnement, Genève, consultante en droits de l'enfant
- Lüscher, Kurt, Prof. em. Dr. rer. pol., Forschungsbereich „Gesellschaft und Familie“, Universität Konstanz
- Meier-Schatz, Lucrezia, Dr ès sc. pol., secrétaire générale, Pro Familia Suisse, Berne
- Tamarcaz, Olivier, lic. et dipl. ès sc. de l'éduc., Pro Senectute Suisse, Vevey

2 Extrait de la décision d'institution et de désignation du Département fédéral de l'intérieur du 20 novembre 1995 (état le 4 février 2002)⁴

1. Il est décidé d'instituer une Commission de coordination pour les questions familiales en tant qu'organe consultatif du Département fédéral de l'intérieur (ci-après Département).

2. Le *mandat* de la Commission est le suivant:

- contribuer à une meilleure reconnaissance de la réalité familiale dans notre société par les services concernés et le public;
- promouvoir la mise en réseau et la coordination des travaux de recherche réalisés en Suisse sur le thème des familles, réunir les données nécessaires à la mise en évidence de lacunes dans ce domaine et élaborer des perspectives de recherche ;
- analyser les résultats des travaux de recherche, en déduire des mesures, puis veiller à leur mise en œuvre;
- servir de plaque tournante pour tous les services publics et privés intéressés en offrant des informations scientifiques et pratiques ayant trait aux questions familiales;
- veiller, en collaboration avec les organismes directement ou indirectement concernés comme des organisations, des associations, la Commission fédérale pour la jeunesse et la Commission fédérale pour les questions féminines, à ce que les mesures prises dans les domaines social, économique, culturel et environnemental préservent les intérêts des familles et ne pénalisent aucune forme de vie familiale.

3. Pour atteindre ces objectifs, les *tâches* suivantes sont attribuées à la Commission:

- Dans le cadre de sa *fonction d'information et de sensibilisation*, elle est chargée d'assurer l'accès aux informations sur les questions familiales à tous les services concernés, au public et aux médias;
- Dans le cadre de sa *fonction de coordination*, ses compétences sont les suivantes:
 - a) recenser et réunir la documentation sur les études qui traitent de ce sujet et mettre en évidence les conséquences induites par les résultats de recherches faites dans des domaines apparentés (formation, santé, sécurité sociale, urbanisation, circulation, migrations, etc.);
 - b) mettre en évidence les domaines dans lesquels la recherche est lacunaire, susciter et encourager les études visant à combler ces lacunes;
 - c) établir une liste de sujets de recherche présentant un caractère d'urgence, la tenir à jour et la transmettre aux organes compétents (Fonds national de la recherche scientifique, Conseil suisse de la science, Office fédéral de l'éducation et de la science, etc.).
- Dans le cadre de sa *fonction de réalisation*, ses compétences sont les suivantes :
 - a) encourager, soutenir et évaluer les projets-pilotes qui visent à appliquer les résultats de projets de recherche;

⁴ Modifications du 4 février 2002: ch. 2, pt. 2, et ch. 5, 2^e phrase.

b) élaborer des concepts sur des mesures de politique familiale et rédiger des prises de position sur d'importants projets législatifs de politique familiale.

La Commission exécute des mandats que le Département lui a confiés, lui soumet chaque année son programme de travail et son rapport d'activité.

4. La Commission est habilitée à prendre des contacts de manière autonome avec des services de la Confédération et des cantons, des universités, des associations et des milieux intéressés.

5. Le président/la présidente convoque les séances plénières environ quatre fois par an, en fonction du programme de travail. Les membres doivent recevoir l'invitation à la séance et l'ordre du jour deux semaines au moins avant la séance. Lors des séances, les décisions sont prises à la majorité simple des membres présents. En cas d'égalité des voix, le président/la présidente tranche. Lors des séances plénières, seules les affaires figurant à l'ordre du jour peuvent faire l'objet d'une décision.

6. La Commission peut instituer des groupes de travail ou des sous-commissions et confier des mandats à des tiers dans le cadre des crédits alloués. Elle peut inviter des experts à participer à ses délibérations ou organiser des hearings.

7. La publication par la Commission de communications, rapports, recommandations et propositions est soumise à l'approbation du Département.

8. Les débats de la Commission sont confidentiels. Les membres de la Commission ont cependant le droit d'informer les milieux qui leur sont proches sur les travaux de la Commission.

9. Le secrétariat de la Commission est assumé par la Centrale pour les questions familiales de l'Office fédéral des assurances sociales.

10. L'indemnisation des membres de la Commission qui ne font pas partie de l'administration fédérale est réglée par l'ordonnance du Conseil fédéral du 1^{er} octobre 1973 (RS 172.32) sur les indemnités versées aux membres des commissions, aux experts et aux personnes chargées d'assumer un autre mandat. Les autres questions sont traitées par l'ordonnance du 2 mars 1977 réglant les fonctions de commissions extra-parlementaires, d'autorités et de délégations de la Confédération (RS 172.31).

11. La Commission se compose de 17 membres au plus.

3 Publications

Auswirkungen von Armut und Erwerbslosigkeit auf Familien. Gesamtstudie

Stefan Spycher, Eva Nadai, Peter Gerber, 1997. L'étude est en trois parties:
Teil 1: Literaturbericht, 220 p., Teil 2: Datengrundlagen in der Schweiz, 146 p.,
Teil 3: Literaturlisten, 38 p. (*allemand*), *commande: COFF*

Les effets de la pauvreté et du chômage sur les familles - Un aperçu de l'état de la recherche en Suisse

Synthèse de l'étude intégrale, par Katharina Belser, Commission fédérale de coordination pour les questions familiales (éd.), Berne, 1997, 43 p. *N° de commande 301.600 (français, italien ou allemand), commande : COFF*

Les effets de la pauvreté et du chômage sur les familles - Recommandations de la Commission fédérale de coordination pour les questions familiales

Berne, 1998, 30 p. *N° de commande 301.601 (français, italien ou allemand), commande COFF*

Les familles en mutation - Informations et données de la statistique officielle

Werner Haug, Office fédéral de la statistique, Commission fédérale de coordination pour les questions familiales (éd.), Berne, 1998, 37 p., (*avec CD-Rom*), *N° de commande 301.602 (français, italien ou allemand), commande : COFF*

Modèles de compensation des charges familiales - Une étude chiffrée pour la Suisse

Sur mandat de la COFF, Tobias Bauer et Elisa Streuli, Bureau d'études de politique du travail et de politique sociale BASS, Berne, 2000, 131 p. *N° de commande 301.603 (français ou allemand), commande : COFF*

Reconnaître les prestations familiales et réduire la pauvreté des familles

Position de la Commission fédérale de coordination pour les questions familiales sur le rapport « Modèles de compensation des charges familiales », Berne, 2000, 10 p. (*français, italien ou allemand*), *commande : COFF*

Nicht-monetäre Angebote für Familien: Angebotskategorien und Empfehlungen für das weitere Vorgehen. Diskussionsgrundlage

Sur mandat de la COFF, Hans-Martin Binder, Christine Bächtiger, Barbara Müller, Institut für Politikstudien INTERFACE, Lucerne, 2000, 39 p. (*allemand*), *commande: COFF ou fichier pdf sous: www.interface-politikstudien.ch*

Position de le COFF sur la qualité de la garde extra-familiale des enfants

2^{ème} colloque de la COFF, Berne, 12 mars 2002, 3 p. (*français, italien ou allemand*), *commande : COFF*

Allocations familiales en Suisse. Etude menée dans la perspective d'une refonte du système

Sur mandat de la COFF, Gerhard Hauser-Schönbächler, Berne, 2002, 25 p. (français, italien ou allemand), commande: COFF *

A propos d'un système de prestations complémentaires en faveur des familles à l'échelle suisse

Rapport à l'attention de la COFF, Eveline Hüttner et Tobias Bauer, Bureau d'études de politique du travail et de politique sociale BASS, Berne, 2002, 34 p. (français, italien ou allemand), commande: COFF *

Reconnaître les prestations de toutes les familles. Position

Perspective – Politique familiale, Berne, 2002, 7 p. (français, italien ou allemand), commande : COFF

Familles et migration. Etudes sur la situation des familles migrantes et recommandations de la Commission fédérale de coordination pour les questions familiales

Commission fédérale de coordination pour les questions familiales (éd.), Berne, 2002, 128 p. N° de commande 301.604 (français, italien ou allemand), Fr. 17.50, commande : OFCL *

La politique familiale, pourquoi? Arguments et thèses

Kurt Lüscher, Commission fédérale de coordination pour les questions familiales (éd.), Berne, 2004, 66 p. N° de commande 301.605 (français ou allemand), Fr. 10.–, commande : OFCL *

Du temps pour les familles ou comment concilier vie familiale et vie professionnelle: le problème vu sous l'angle de la politique familiale

Commission fédérale de coordination pour les questions familiales (éd.), Berne, 2004, 148 p. N° de commande 301.606 (français, italien ou allemand), Fr. 19.50, commande : OFCL *

10^{ème} anniversaire de l'Année internationale de la famille 1994. La Commission fédérale de coordination pour les questions familiales COFF dresse un bilan

Berne, en septembre 2004, 10 p. (français ou allemand), commande : COFF

* Disponible également en format pdf sous www.coff-ekff.ch: « Publications »

Adresses pour les commandes

- **OFCL**
Office fédéral des constructions et de la logistique, Diffusion publications,
3003 Berne, tél. 031 325 50 50, fax 031 325 50 58, ou:
www.publicationsfederales.ch

- **COFF**
Commission fédérale de coordination pour les questions familiales, secrétariat,
OFAS, Effingerstrasse 20, 3003 Berne, tél. 031 324 06 56, fax 031 324 06 75 ou:
www.coff-ekf.ch